

VÉRIFICATION DES PARCS D'ENGRAISSEMENT CANADIENS

Outil de vérification courant des parcs d'engraissement canadiens

Édition de juillet 2023, version 13

Publié par



Le contenu du Programme canadien de vérification des parcs d'engraissement a été examiné de façon indépendante par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage et il a satisfait toutes les exigences décrites dans le Cadre canadien d'évaluation des soins aux animaux. Ce cadre national a été élaboré par consensus parmi de nombreux intervenants et établit un processus crédible pour créer des programmes d'évaluation des soins aux animaux en se basant sur des codes de pratiques



Certifié et accrédité par
la Professional Animal Auditor
Certification Organization

Le Programme canadien de vérification des parcs d'engraissement de l'Association nationale des engraisseurs de bovins a été jugé pleinement équivalent aux indicateurs de santé et de bien-être animal, de salubrité des aliments et de qualité du bœuf de la norme pour la production de bœuf durable de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD). Une vérification de TOUS les indicateurs de durabilité énoncés dans la norme pour la production de bœuf durable menée par la TRCBD est requise pour obtenir la certification complète de la TRCBD. Visitez le crsbcertified.ca pour en savoir davantage sur la certification de la TRCBD.

Formulaire de vérification du transport : Bovins de parc d'engraissement

Date: _____

Non de la compagnie de vérification : _____

Nom du parc d'engraissement : _____

Emplacement du parc d'engraissement : _____

Contact du parc d'engraissement / Nombre de camions vérifiés : _____

Température/ conditions météorologiques : _____

Critère fondamental 1 : Politique de transport du parc d'engraissement et préparation à la réception/expédition des bovins

1. Le parc d'engraissement a un plan d'intervention d'urgence pour les soins aux animaux, y compris les animaux engraisés en transit et ceux blessés ou malades à l'arrivée _____ /2
2. Le personnel ou les propriétaires sont disponibles pour la réception ou l'expédition des bovins ou il y a des directives affichées _____ /2
3. Le parc d'engraissement a des stratégies de gestion pour les bovins dans les enclos de réception ou d'expédition en cas de température extrême _____ /5
4. Les barrières dans les aires de chargement/déchargement et de manipulation des bovins glissent librement, se ferment solidement et n'ont pas de saillies pointues _____ /5
5. Revêtement antidérapant dans les aires de chargement/déchargement _____ /5
6. Éclairage adéquat dans les aires de chargement/déchargement _____ /5

Excellent - 24 points

Acceptable - 19 points

Non acceptable - moins de 19 points

Total pour le critère fondamental 1 : _____ /24 points

Commentaires pour le critère fondamental 1

Critère fondamental 2 : Préparation, chargement, déchargement de la remorque

Pour le chargement et le déchargement, notez au moins une remorque et jusqu'à 4 remorques pour chacun.

Note : 1 ou 0

	Chargement				Déchargement			
Remorque	1	2	3	4	1	2	3	4
La remorque est alignée correctement avec le quai pour éviter que la tête ou les membres des bovins restent pris dans les espaces								
Remorque chargée à la bonne densité								
Ségrégation des animaux incompatibles au besoin								
Formation des camionneurs auprès de CLT ou BQAT								
Somme								

Note totale : _____ points _____ %

Excellent - note moyenne de 100 %

Acceptable - note moyenne de 80 % ou plus

Non acceptable - note moyenne de moins de 80 %

Cible : ≥80%

Points

5/0

MANIPULATION DES BOVINS DANS L'AIRE DE CHARGEMENT/ DÉCHARGEMENT

Note : 1 ou 0

	Chargement				Déchargement				# total		%	
Remorque	1	2	3	4	1	2	3	4	L	UL	L	UL
Critère fondamental 3 : N ^{bre} d'animaux aiguillonnés par chargement.												
Critère fondamental 4 : N ^{bre} de chutes par chargement												
Critère fondamental 5 : Les outils de manipulation acceptables sont disponibles et utilisés au besoin.												

Cibles

Excellent – 0 % utilisation produit pendant le déchargement, < 10 % utilisation produit pendant le chargement, 0 % chute

Acceptable – ≤ 10 % utilisation produit pendant le déchargement, ≤ 25 % utilisation produit pendant le chargement, ≤ 1 % chute

Inacceptable – > 10 % utilisation produit pendant le déchargement, > 25 % utilisation produit pendant le chargement, > 1 % chutes

Utilisation de l'aiguillon : chargement ≤ 25 %; déchargement ≤ 10 %

Points

10/0

Chutes : ≤ 1 %

Points

10/0

Outils de manipulation acceptables et utilisation d'outils de manipulation : ≤ 100 %

Points

10/0

Commentaires : (décrivez les outils de manipulation inappropriés ou la mauvaise utilisation d'outils de manipulation (y compris l'utilisation inappropriée ou excessive d'aiguillons électriques par les trous de la remorque), et notez les raisons de l'utilisation de l'aiguillon et les chutes).

ÉVALUATION DU TRANSPORTEUR

Pour le chargement (L) et le déchargement (UL), notez au moins une remorque et jusqu'à 4 remorques pour chacun.

Remorque	Chargement				Déchargement				N ^{bre} total de bovins	
	1	2	3	4	1	2	3	4	L	UL
Nombre de têtes dans la remorque										
Entreprise de camionnage										
N° du camion ou nom du chauffeur										
Genre de remorque (P = basse, S = droite, F = ferme)										
Genre de bovins (C = veaux; Y = un an; F = engraisé; NF = non engraisé)										

Critère fondamental 6 : Durée du déchargement

☐ pas évalué

Temps pour décharger des bovins nouvellement arrivés

Commencez au moment de l'arrivée de la remorque dans la cour jusqu'à ce que le premier animal descende de la remorque.

Points
≤60 minutes après l'arrivée = 4 points
61-90 minutes = 3 points sur 4
91-120 minutes = 2 points sur 4
≥ 120 avec raison = 1 point sur 4
≥ 120 sans raison = 0 point sur 4

Remorque	1	2	3	4
Heure du début				
Heure de la fin				
Points				

Note totale : _____ points _____ %

Excellent - 95 % ou plus
Acceptable - 85 % à 94 %
Non acceptable - moins de 85 %

Cible : ≥ 85 %	Points	5/0
----------------	--------	-----

Commentaires :

Critère fondamental 7 : Durée du chargement

☐ pas évalué

Temps à partir du moment que le premier animal monte dans la remorque jusqu'au départ de la cour de la remorque chargée.

Remorque	1	2	3	4
Heure du début				
Heure de la fin				
Points				

Points
≤60 minutes après l'arrivée = 4 points
61-90 minutes = 3 points sur 4
91-120 minutes = 2 points sur 4
≥ 120 avec raison = 1 point sur 4
≥ 120 wsans raison = 0 point sur 4

Excellent - 95 % ou plus
Acceptable - 85 % à 94 %
Non acceptable - Lmoins de 85 %

Note totale : _____ points _____ %

Cible : ≥ 85 %	Points	5/0
----------------	--------	-----

Commentaires :

Critère fondamental 8 : Actes volontaires de maltraitance / Actes flagrants de négligence

Un acte volontaire de maltraitance ou un acte flagrant de négligence occasionne automatiquement un échec de la vérification.

Les actes volontaires de maltraitance comprennent, sans s'y limiter : 1) traîner un animal non ambulateur conscient hors d'un camion, 2) utilisation délibérée d'un bâton électrique sur les parties sensibles de l'animal, comme les yeux, les oreilles, le museau, l'anus, la vulve, le pis ou les testicules, 3) claquer délibérément une barrière sur les bovins, sauf si la sécurité des humains est en jeu, 4) pousser délibérément des animaux les uns par-dessus les autres, 5) coups et battage malicieux d'un animal, 6) animal vivant gelé au sol ou au plancher ou aux côtés d'un camion, 7) **chargement et expédition de bovins inaptes au transport conformément aux règlements sur le transport de l'ACIA, ex. : boiterie ou blessure grave, une vache ou une génisse en vêlage, prolapsus utérin, animal gravement émacié (NEC < 2).**

Les actes flagrants de négligence comprennent, sans s'y limiter : 1) ne pas offrir de soins médicaux immédiats après le déchargement aux bovins qui sont inaptes ou fragilisés conformément à la réglementation de l'ACIA sur le transport, ex. : animaux gravement boiteux ou blessés, vêlage, prolapsus, animaux gravement émaciés ou déshydratés 2) ne pas euthanasier un animal non ambulateur en détresse dans un camion aussitôt que possible lorsque la guérison est improbable ou lorsque l'abattage d'urgence n'est pas possible, ex. : membre fracturé, 3) **charger un animal fragilisé sans disposition particulière comme définie dans les règlements sur le transport de l'ACIA**, 4) **omettre d'offrir de l'eau salubre, de nourrir et de mettre au repos les animaux dans les délais prescrits conformément à la réglementation sur le transport des animaux de l'ACIA.**

Des actes volontaires de maltraitance ou des actes flagrants de négligence ont-ils été observés?

☐ Oui ou ☐ Non

Commentaires:

Critères secondaires pour la vérification du transport des animaux

Article secondaire dans le critère fondamental 1 :

1. Les horaires d'expédition et de réception sont communiqués entre la direction et le personnel du parc d'engraissement avant l'arrivée ou le chargement des bovins. ☐ Oui ou ☐ Non

Commentaires : _____

Article secondaire dans le critère fondamental 2 :

1. Revêtement antidérapant dans la remorque. ☐ Oui ou ☐ Non
2. Les rampes sont en bon état et libres d'obstructions et leur pente par rapport à l'horizontale est inférieure à 25%. ☐ Oui ou ☐ Non
3. Litière utilisée au besoin. Le plancher de la remorque doit être recouvert de suffisamment de sable, de paille, de copeaux de bois ou de tout autre matériau de litière pour absorber l'eau, l'urine et le fumier liquide et en empêcher l'accumulation ou la fuite. ☐ Oui ou ☐ Non
4. Le bétail peut se tenir dans une position normale sans contact avec le toit ou le pont supérieur du camion. ☐ Oui ou ☐ Non
5. Présence d'un dispositif de protection contre une ventilation et des conditions climatiques inadéquates, et contre des substances toxiques ou nuisibles susceptibles de causer des souffrances ou des blessures à l'animal ou de le faire mourir. ☐ Oui ou ☐ Non

Commentaires : _____

Articles secondaires dans les critères fondamentaux 3, 4 et 5 :

1. Nombre total de chutes (additionnez les chutes ici) : _____
2. Tempérament des bovins (encerclez-en un) : Excitable Normal Docile
3. Est-ce que le préposé au chargement/déchargement était tranquille et calme? ☐ Oui ou ☐ Non

Commentaires sur l'attitude et le comportement des gens effectuant le chargement/déchargement. Par exemple, leur tempérament peut avoir une corrélation avec le nombre de chutes et de glissades.

Articles secondaires dans les critères fondamentaux 8 :

1. Nombre d'animaux morts dans les remorques (mettre le nombre total ici) : _____

Commentaires sur l'état des animaux :

Signature du vérificateur : _____ Date: _____

Formulaire de vérification du transport – Note finale

Critère fondamental	Points totaux disponibles	Points ou note obtenus	Note en pourcentage
Critère fondamental 1 Préparation du parc d'engraissement	24		
Critère fondamental 2 Préparation, chargement et alignement	5		
Critère fondamental 3 Utilisation de l'aiguillon électrique	10		
Critère fondamental 4 Chutes des bovins	10		
Critère fondamental 5 Outils de manipulation acceptables	10		
Critère fondamental 6 Durée du déchargement	5		
Critère fondamental 7 Durée du chargement	5		
Total des points	69		
Critère fondamental 8 Observation d'actes de flagrants de négligence ou d'actes volontaires de maltraitance?	Oui ou Non		Réussite ou échec

Sommaire des non-conformités des critères fondamentaux primaires qui nécessitent des mesures correctives :

Le parc d'engraissement a réussi tous les articles secondaires : ☐ Oui ou ☐ Non

Notes sur les articles secondaires :

Signature du vérificateur : _____ Date: _____

Signature de l'exploitant ou du gérant
du parc d'engraissement : _____ Date: _____

Les signatures confirment que la vérification des soins aux animaux du parc d'engraissement a été réalisée à cette date. La signature de l'exploitant ou du gérant du parc d'engraissement ne signifie pas un accord ou un désaccord avec les résultats du vérificateur.

VÉRIFICATION DES PARCS D'ENGRAISSEMENT CANADIENS

Date : _____ Dénomination sociale du parc d'engraissement : _____

Nom courant du parc d'engraissement : _____

Localisation légale du parc d'engraissement : _____ Numéro d'identification de l'emplacement : _____

Nom du contact : _____ Tél bureau : _____

Cell. : _____ Téléc. : _____ Courriel : _____

Adresse courriel du parc : _____

Capacité maximale du parc (N^{bre} de têtes) : _____ N^{bre} d'enclos d'alimentation : _____

N^{bre} d'enclos infirmeries : _____ N^{bre} d'enclos d'alimentation : _____ N^{bre} d'enclos taureliers : _____ N^{bre} d'enclos animaux abattus hâtivement : _____

N^{bre} d'enclos réception : _____ N^{bre} d'enclos expédition : _____

Bovins actuellement alimentés (N^{bre} de têtes) : _____ Genre de parc ☐ semi-finition ☐ finition

Genre de bovins alimentés : ☐ veaux ☐ un an ☐ vaches ☐ taureaux ☐ bœuf ☐ Holstein

Genre de parc : ☐ enclos extérieurs ☐ enclos Intérieurs ☐ autre (décrivez) : _____

Météo récente (température, précipitations) : _____

Nom du vérificateur : _____ Compagnie du vérificateur : _____

Numéro de téléphone du vérificateur : _____

But de la vérification : ☐ interne (1re partie) ☐ 2e partie ☐ 3e partie

(décrivez) : _____

Personnel présent durant la vérification : _____

Commentaires/Autre : _____

Le parc d'engraissement a accepté de participer à l'évaluation : ☐ oui ☐ non

(commentaires) : _____

Critère fondamental primaire 1 : Engagement envers les soins aux animaux

Le parc d'engraissement a un exemplaire ou accès à la plus récente version du Code de pratiques canadien pour le bœuf	2/0
Le parc d'engraissement a effectué une autoévaluation de son système de gestion de la santé et du bien-être des animaux et de la salubrité et de la qualité du bœuf au cours de la dernière année et a des documents justificatifs	2/0
Le parc d'engraissement a un plan d'intervention d'urgence pour les soins aux animaux, y compris les animaux engraisés en transit	2/0
Le parc d'engraissement a achevé la formation pour l'obtention de la certification BQA (Beef Quality Assurance) dans les 3 dernières années	5/0

Points _____ /11

Commentaires :

Critère fondamental 2 : Installations du parc d'engraissement

Les bovins du parc d'engraissement ont accès à des aires, naturelles ou construites, qui fournissent un abri contre les intempéries qui créeront probablement un risque sérieux au bien-être des animaux	5/0
Le parc d'engraissement a de l'équipement et des installations pour manipuler, restreindre, séparer les bovins, y compris des planchers antidérapants et des barrières dans les aires de manipulation des bovins qui glissent librement, se ferment solidement et n'ont pas de saillies pointues. L'équipement de manipulation comprend les couloirs, les serpentins, les bassins, l'enclos de type « Bud Box » et les couloirs de vêlage.	5/0
Un éclairage adéquat est offert dans les aires de manipulation des bovins	5/0
Pour les enclos intérieurs, la qualité de l'air intérieur et la ventilation sont maintenues et il n'y a pas d'indicateurs que le niveau d'ammoniac est supérieur à 25 ppm	5/0/NA

Points _____ /15 installations extérieures/20 installations intérieures

Commentaires :

Critère fondamental 3 : Manipulation des bovins

Le personnel du parc d'engraissement est formé sur les techniques de manipulation peu stressante des bovins	5/0
Le parc d'engraissement a des registres de formation sur la manipulation peu stressante des bovins	2/0

Points _____ /7

Commentaires :

CF. 3 Manipulation des Bovins

Évaluez un tiers des bovins à chaque endroit : couloir, serpentín et bassin ou enclos de type « Bud Box ». N'évaluez pas le même animal à plusieurs endroits.

Comptez au moins 100 têtes ou pendant au moins une heure –
NOTEZ DURANT LA MANIPULATION ACTIVE

Un animal peut seulement être noté une fois par catégorie.

Codes d'évaluation – notez 1 dans les cases à droite si la condition est satisfaite

Mal attrapé (M)	attrapé et restreint avec la tête PAS entièrement à l'extérieur de la cage OU le corps à partir des épaules PAS dans la cage OU l'animal suivant est pris dans la barrière arrière, et n'est pas ajusté immédiatement			
Vocalisation (V)	vocalisation audible (beuglement, mugissement) durant la manipulation dans le couloir (pas associé à une activité de conditionnement)			
Aiguillon élec. (P)	toucher un animal avec un aiguillon électrique (avec ou sans décharge de courant électrique)			
Mauvaise utilisation aiguillon (PM) :	utilisation d'un aiguillon électrique sans nulle part où aller OU utilisation d'un bâton électrique sans essayer de déplacer l'animal d'une autre façon OU l'utilisation répétée et excessive d'un aiguillon électrique			
Chutes (F)	corps (tête, poitrail, ventre) touche le sol			
	#	%	Cible	Points
Mal attrapé (M)			0 %	10/0
Vocalisation (V)			≤ 15 %	10/0
Aiguillon élec. (P)			≤ 10 %	10/0
Prod Misuse (PM):			0 %	10/0
Chutes (F)			≤ 2 %	10/0
Outils de manipulations acceptables disponibles et utilisés au besoin	Oui/Non		Oui	10/0
Points totaux	/60			

Commentaires : notez où les chutes/glissades surviennent; raison de la vocalisation, ex. : pression hydraulique trop élevée dans le couloir, mal attrapé dans le couloir, bords pointus dans les installations; raison du saut ou de la course, ex. : aiguillon élec., barre ventrale dans le couloir, chien qui mord l'animal, équipement de manipulation inappropriée ou utilisation inappropriée de l'équipement; raisons pour la mauvaise utilisation de l'aiguillon élec. et tendance à répéter le piètre comportement de manipulation des bovins.

✓		M	V	P	PM	F	✓		M	V	P	PM	F
	1							51					
	2							52					
	3							53					
	4							54					
	5							55					
	6							56					
	7							57					
	8							58					
	9							59					
	10							60					
	11							61					
	12							62					
	13							63					
	14							64					
	15							65					
	16							66					
	17							67					
	18							68					
	19							69					
	20							70					
	21							71					
	22							72					
	23							73					
	24							74					
	25							75					
	26							76					
	27							77					
	28							78					
	29							79					
	30							80					
	31							81					
	32							82					
	33							83					
	34							84					
	35							85					
	36							86					
	37							87					
	38							88					
	39							89					
	40							90					
	41							91					
	42							92					
	43							93					
	44							94					
	45							95					
	46							96					
	47							97					
	48							98					
	49							99					
	50							100					
	Σ							Total					
		M	V	P	PM	F			M	V	P	PM	F

Critère fondamental primaire 4 : Nutrition et programme de gestion des aliments

Le parc d'engraissement travaille avec un nutritionniste ou un vétérinaire pour assurer que les rations répondent aux exigences nutritionnelles de tous les bovins, y compris les exigences d'alimentation lors de mauvais temps et comment réduire les risques de troubles digestifs, comme la surcharge des céréales et le ballonnement	10/0
Le parc d'engraissement a un programme d'alimentation écrit conforme au Règlement sur les aliments du bétail de l'ACIA et décrivant, sans toutefois s'y limiter, les procédures de vérification des mélangeurs et des balances, de nettoyage et de ségrégation de l'équipement en contact avec des aliments médicamenteux, de gestion des matériels de vidange et de rappel des aliments, l'interdiction de recevoir et de donner aux animaux de la nourriture interdite (viande de ruminant, farine d'os de ruminants interdites), les procédures de séparation des nourritures par espèce.	10/0
Les registres d'alimentation justificatifs sont documentés conformément à la réglementation de l'ACIA sur l'alimentation et comprennent les recettes pour la préparation des aliments, les feuilles de mélange des lots, les feuilles de livraison des aliments, les ordonnances d'aliments médicamenteux, les procédures de nettoyage de l'équipement en contact des aliments médicamenteux, les tests de validation des mélangeurs et les registres d'étalonnage des balances	10/0
Le parc d'engraissement a un programme de formation pour les préposés à l'alimentation	5/0

Commentaires :

Points _____/35

Critère fondamental primaire 5 : Gestion de la santé des animaux

Les bovins du parc d'engraissement sont identifiés avec des étiquettes IRF de l'ACIB ou d'ATQ ou avec des étiquettes d'identification électronique de l'USDA et les étiquettes manquantes sont remplacées	10/0
Le parc d'engraissement a une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide avec un praticien provincial breveté pour assurer les soins et la santé des animaux, une utilisation responsable des produits de santé animale et la salubrité des aliments	10/0
Le parc d'engraissement a un protocole ou une politique d'antibiogouvernance écrits mis au point en collaboration avec un vétérinaire, afin d'assurer l'utilisation responsable et la surveillance des médicaments, ainsi que l'amélioration continue des mesures d'antibiogouvernance	2/0
Le parc d'engraissement a un protocole de conditionnement écrit décrivant toutes les procédures à suivre à l'arrivée d'un bovin, y compris l'identification de l'animal, la vaccination, la vermifugation, le traitement contre les puces, l'implantation (le cas échéant), le traitement métaphylactique (le cas échéant), le marquage (le cas échéant), l'écornage (le cas échéant), la castration (le cas échéant), la vérification de gestation ou l'avortement (le cas échéant), le tri selon le poids et toute autre intervention nécessaire	2/0
Le parc d'engraissement a un protocole de traitement mis au point par un vétérinaire et comprenant ce qui suit : • l'exigence de surveiller régulièrement les bovins et de procurer promptement des traitements ou des soins • comment prévenir, traiter, contrôler et gérer les maladies et les problèmes de santé courants des bovins, y compris sans s'y limiter, les maladies respiratoires, la boiterie, le bétail non ambulateur, les blessures, les ballonnements, la surcharge de céréales, les bouillons taureliers, les génisses ou les vaches en gestation et en vêlage, le stress de chaleur, les veaux nouveau-nés, les cornes brisées, les infections causées à la suite d'une castration et les prolapsus • ce qu'il faut faire si un animal ne réagit pas au traitement initial, y compris comment traiter les récurrences ou rechutes, quand euthanasier ou réformer les animaux et comment gérer les animaux ayant des maladies chroniques ou des blessures	2/0
Le parc d'engraissement a un protocole écrit pour la prise en charge des animaux atteints d'une maladie chronique et des animaux abattus hâtivement	2/0
Le parc d'engraissement a un protocole écrit sur la façon de manipuler promptement et correctement les bovins non ambulateurs, et ce protocole est bien compris par les employés	2/0
Le parc d'engraissement a un protocole écrit sur la façon de manipuler promptement et correctement les bovins gravement blessés, p. ex. une patte fracturée	2/0

Critère fondamental primaire 5 : Gestion de la santé des animaux (continuer...)

Le personnel formé et compétent surveille quotidiennement la santé, les maladies et les blessures des animaux du parc d'engraissement	2/0
Le parc d'engraissement a des registres de conditionnement pour les animaux individuels ou par groupes (ex. : vaccination, implants, vermifugation)	2/0
Le parc d'engraissement a des registres individuels de traitement et de mortalité et des ordonnances vétérinaires pour tous les médicaments d'ordonnance, y compris ceux ajoutés dans les aliments et l'eau	2/0
Si des technologies stimulant la production, comme les implants et les bêta-agonistes, sont utilisées, elles le sont selon le mode d'emploi de l'étiquette ou les ordonnances vétérinaires	10/0/NA
La direction ou le vétérinaire du parc d'engraissement surveillent l'utilisation des médicaments et les taux de maladies et le vétérinaire est avisé des apparitions inhabituelles ou élevées de maladies (traitement, mort) et de l'utilisation des médicaments; le vétérinaire conseille le producteur sur la façon de réduire les pertes en examinant les animaux et en révisant les protocoles et les registres de biosécurité, de santé (traitement, mortalité) et d'alimentation	5/0
Le parc d'engraissement a un protocole écrit pour la gestion des produits de santé destinés au bétail et des registres connexes concernant la réception, la manipulation, la conservation et la gestion des stocks de produits de santé pour animaux	2/0
Le parc d'engraissement a un protocole écrit pour la gestion des aiguilles brisées et des registres connexes pour s'assurer que le nouveau propriétaire du bovin, qu'il s'agisse d'un autre producteur ou d'un transformateur, est informé de la possibilité qu'une aiguille brisée se trouve dans l'animal qu'il reçoit, afin de garantir la salubrité du bœuf	10/0
Si le personnel du parc d'engraissement remplace les prolapsus rectaux, vaginaux et utérins, stérilise les génisses ou effectue d'autres interventions chirurgicales, l'intervention est effectuée par des membres du personnel formés et compétents	10/0/NA
Le parc d'engraissement a un protocole d'interventions chirurgicales écrit portant sur la maîtrise de la douleur pour les interventions chirurgicales effectuées par le personnel du parc d'engraissement, y compris, sans s'y limiter, la stérilisation, le remplacement des prolapsus rectaux, vaginaux et utérins, l'amputation d'un onglon, la fistule du rumen; dans le cas contraire, le parc d'engraissement détient des rapports de visite vétérinaire pour de telles interventions chirurgicales	2/0
Si le parc d'engraissement produit des génisses et les avorte, il a un protocole d'avortement écrit	2/0/NA
Si le parc d'engraissement produit des génisses non châtrées, il a des protocoles écrits pour le vêlage et la prise en charge des nouveau-nés	2/0/NA
Si le parc d'engraissement castré les taureaux, il utilise des analgésiques pour les taureaux de plus de six mois	10/0/NA
Si le parc d'engraissement castré les taureaux, il utilise de l'équipement bien entretenu et approuvé pour la castration	5/0/NA
Si le parc d'engraissement écorne les bovins, il utilise des analgésiques en consultation avec son vétérinaire	10/0/NA
Si le parc d'engraissement écorne les bovins, il utilise de l'équipement bien entretenu et approuvé pour l'écornage ou l'ébourgeonnage des bovins	5/0/NA
Si le parc d'engraissement marque les bovins, la peau des bovins est sèche lors du marquage et les bovins sont marqués par des gens formés qui utilisent de l'équipement bien entretenu et approuvé pour le marquage des bovins	5/0/NA
Le parc d'engraissement a mis en place un protocole d'expédition qui décrit la marche à suivre pour s'assurer que tous les bovins envoyés à l'abattoir n'ont plus de résidus de médicaments interdits dans leur organisme	10/0
Le parc d'engraissement tient des registres d'expédition afin de s'assurer que tous les bovins expédiés, y compris les animaux à abattre hâtivement ou d'urgence, sont vérifiés et satisfont aux normes quant aux périodes de retrait des médicaments avant d'être envoyés à l'abattoir, afin de garantir la salubrité du bœuf	10/0

Critère fondamental primaire 5 : Gestion de la santé des animaux (continuer...)

Le parc d'engraissement a mis en place des procédures de biosécurité écrites décrivant ce qui suit : • la politique concernant la gestion des visiteurs; • les procédures d'isolement et de prise en charge des animaux malades (gestion des enclos infirmeries et des enclos pour animaux atteints d'une maladie chronique); • le nettoyage ou la ségrégation des machines et de l'équipement ayant servi à manipuler des animaux non ambulatoires, malades ou morts; • le nettoyage de l'équipement vétérinaire réutilisable, par exemple les seringues de vaccination et les sondes gastriques; • l'élimination des objets pointus et tranchants dans un contenant approprié; • l'élimination des produits de santé pour animaux conformément à la réglementation provinciale; • le nettoyage des installations où sont manipulés les animaux; • la prise en charge des maladies animales exotiques suspectées (qui peut aussi faire partie du plan d'intervention en cas d'urgence); • l'élimination des animaux morts conformément à la réglementation provinciale; • la sécurité dans le parc d'engraissement; • la formation du personnel en matière de biosécurité.	2/0
Le parc d'engraissement tient un registre des visiteurs dans le cadre de son programme de biosécurité	2/0
Le parc d'engraissement a un programme de formation en santé animale et en biosécurité pour le personnel élaboré et mis en œuvre par le vétérinaire autorisé	5/0

Commentaires :

Points _____ /86-145

Critère fondamental primaire 6 : L'environnement

Les parcs d'engraissement doivent respecter un protocole d'entretien des enclos, lequel comprend l'élimination du fumier au moins une fois par année.	2/0
Des registres sur l'entretien des enclos sont disponibles pour les parcs d'engraissement.	2/0

Commentaires :

Points _____ /4

Critère fondamental primaire 4, 5 et 6 : Gestion de l'alimentation, Gestion de la santé animale et Environnement

Notez au moins 5 % des enclos d'alimentation et 50 % des enclos spécialisés. S'il y a moins de cinq enclos d'alimentation principaux, évaluez tous les enclos. Choisissez les enclos comme indiqué dans l'introduction, pages 8 et 9. Évaluez les bovins après que le contrôleur d'enclos a vérifié, retiré et traité les bovins malades ce jour-là. Pour les enclos infirmeries et pour maladies chroniques, notez seulement les bovins dans l'enclos qui subissent un acte flagrant de négligence ou un acte volontaire de maltraitance nécessitant l'euthanasie ou un abattage d'urgence immédiat. Décrivez dans la section Commentaires.

				CF4. Aliments	CF4. Aliments	CC6. Environnement	CC6. Environnement	CF5 Gestion de la santé des animaux Nombre de bovins observés avec l'affection				
Type	N° d'enclo	N ^{bre} de têtes	DOF	Aliments	Eau	Correctement peuplé	Enclos propre	Très sale	Mort	À terre	Animaux nécessitant de l'attention	Commentaires
Alimentation				1/0	1/0	1/0	1/0					
Alimentation				1/0	1/0	1/0	1/0					
Alimentation				1/0	1/0	1/0	1/0					
Alimentationg				1/0	1/0	1/0	1/0					
Alimentation				1/0	1/0	1/0	1/0					
Alimentation				1/0	1/0	1/0	1/0					
Alimentation				1/0	1/0	1/0	1/0					
Réception « enclos spécialisés »				1/0	1/0	1/0	1/0					
Expédition « enclos spécialisés »				1/0	1/0	1/0	1/0					
Total												
Enclos spécialisés	N° d'enclo	N ^{bre} de têtes	DOF	Aliments	Eau	Correctement peuplé	Enclos propre	Très sale	Mort	À terre	Animaux devant être euthanasiés ou abattus d'urgence *	Commentaires
Infirmerie				1/0	1/0	1/0	1/0					
Infirmerie				1/0	1/0	1/0	1/0					
Infirmerie				1/0	1/0	1/0	1/0					
Infirmerie				1/0	1/0	1/0	1/0					
Maladies chroniques				1/0	1/0	1/0	1/0					
Abattus hâtivement				1/0	1/0	1/0	1/0					
Taureliers				1/0	1/0	1/0	1/0					
Total												

Dans les petits parcs, on peut combiner les enclos infirmeries, pour les maladies chroniques, pour animaux abattus hâtivement pour obtenir au moins 50 % de ces enclos. Donnez des points si les conditions sont respectées, ex. : enclos propre = 1, correctement peuplé = 1. Pour CF5 Gestion de la santé animale, inscrivez le nombre d'animaux avec l'affection, ex. : à terre, Animaux nécessitant de l'attention.

* Acte flagrant de négligence

Catégorie	Description
Aliments	Des aliments sont disponibles au moins une fois par jour dans les enclos d'alimentation principaux
Eau	Accès à de l'eau en tout temps dans les enclos d'alimentation et les enclos spécialisés, y compris les enclos infirmerie, maladie chronique, abattage hâtif et taureliers, dans les enclos de réception et d'expédition (pas d'eau requise dans les enclos de rétention temporaires)
Correctement peuplé	Tous les animaux peuvent adopter une posture normale de repos en même temps (prendre en considération l'espace utilisable)
Enclos propres	Il n'y a pas de boue extrême dans les enclos. La boue extrême est plus de 4 pouces au-dessus du boulet (milieu de l'os du canon) du bovin (environ 12 pouces du sol) sur plus d'un tiers de la surface du plancher de l'enclos (excluant les mesures de la superficie pour la mangeoire, l'abreuvoir et l'aire de couchage)

Critères fondamentaux 4 et 6 : Cibles d'alimentation et environnementales

Point si la cible est atteinte

Aliments : 100 % (des aliments doivent avoir été offerts dans les 24 dernières heures)	10/0
Eau : 100 % (on doit fournir de l'eau en tout temps dans les enclos d'alimentation)	10/0
Correctement peuplé : ≥ 90 %	10/0
Enclos propres : ≥ 70 %	5/0

Commentaires : Décrivez les raisons pour lesquelles les aliments peuvent être absents des mangeoires, les raisons pour lesquelles les bovins ne peuvent atteindre les aliments ainsi que l'état des mangeoires. On doit avoir fourni des aliments dans une période de 24 heures ou c'est un acte flagrant de négligence. L'eau doit être disponible en tout temps dans les enclos d'alimentation et dans les enclos spécialisés. Sinon, c'est un acte flagrant de négligence. De plus, si on note la présence d'animaux non ambulateurs, on doit leur fournir de l'eau. La seule exception pour ne pas fournir de l'eau en tout temps est lorsque les bovins sont hébergés temporairement dans des enclos de contention pendant quelques heures (ex. : tri des bovins selon le poids). Décrivez les circonstances particulières pour expliquer l'état boueux des enclos ou des bovins sales (ex. : conditions météo) et si l'état des enclos rend difficile l'accès aux aliments et à l'eau pour les bovins ou de trouver un endroit de repos sec. Notez les efforts en cours pour nettoyer les enclos. Décrivez les raisons pour lesquelles les bovins peuvent avoir de la difficulté à atteindre les aliments ou l'eau.

Critère fondamental primaire 5 : État de santé des animaux dans les enclos

Cibles de santé dans les enclos d'alimentation (principal, réception, expédition) :	Points si cible atteinte
Non ambulateurs : 0 %	10/0
Saleté (extrême) : ≤ 10 %	10/0
Mort : 0 %	10/0
Animaux nécessitant de l'attention : ≤ 1 %	10/0

Total: _____ /40

Cibles de santé dans les enclos spécialisés (infirmerie, maladie chronique, taureliers, abattage hâtif) :	Points si cible atteinte
Non ambulateurs : ≤ 1 %	10/0
Saleté (extrême) : ≤ 10 %	10/0
Mort : 0 %	10/0

Total: _____ /30

Animaux nécessitant l'euthanasie ou un abattage d'urgence immédiate : 0 %

Réussite ou échec (négligence flagrante)

Commentaires : Décrivez depuis combien de temps les animaux sont non ambulateurs ou les circonstances atténuantes pour expliquer ce que vous observez – y a-t-il un plan d'action pour composer avec la situation défavorable, y compris le temps requis pour la résoudre? Suit-on les protocoles de santé du vétérinaire sur la façon de traiter et gérer ces animaux? Si le vérificateur remarque des animaux gravement fragilisés, il doit en informer la gestion du parc d'engraissement immédiatement et exiger du parc d'engraissement de les traiter de manière appropriée.

Critère fondamental primaire 7 : Étourdissement et euthanasie sans cruauté à la ferme des animaux du parc d'engraissement

Le parc d'engraissement a un protocole d'euthanasie et un protocole d'abattage d'urgence et d'abattage pour la récupération (le cas échéant). Les protocoles comprennent des exigences pour euthanasier ou reformer pour la récupération sans retard de bovins qui : - ne récupéreront probablement pas - ne répondent pas aux protocoles de traitement et de convalescence - ont une douleur ou une détresse chronique, grave ou débilitante - sont incapables de manger ou de boire - affichent une perte constante de poids ou qui sont émaciés - sont non ambulatoires ou non réceptifs pendant plus de 24 heures, sauf à cause d'un traitement prescrit par le vétérinaire du parc d'engraissement	2/0
Le protocole d'euthanasie et le protocole d'abattage d'urgence et d'abattage pour la récupération (le cas échéant) du parc d'engraissement comprennent : - une exigence que les bovins non ambulatoires ne soient pas entraînés (acte volontaire de maltraitance) ou forcés de se déplacer avant d'être étourdis pour l'abattage d'urgence ou l'euthanasie - des renseignements sur le placement correct et la direction d'un fusil ou d'un pistolet à tige pénétrante - des renseignements sur la façon de confirmer l'insensibilité et la mort - des renseignements sur ce qu'il faut faire si le premier essai n'insensibilise pas l'animal - une exigence de ne pas déplacer ou laisser l'animal jusqu'à ce que la mort soit confirmée	2/0
Le parc d'engraissement a de l'équipement acceptable pour étourdir et euthanasier les bovins. (Note : l'équipement acceptable pour étourdir et euthanasier comprend une arme Magnum de calibre .22 ou de plus haut calibre, un fusil de chasse ou un pistolet à tige pénétrante et une deuxième étape d'abattage, au besoin)	10/0
Le parc d'engraissement a en tout temps amplement de munitions appropriées (entreposées correctement) pour euthanasier ou étourdir les bovins pour les abattages d'urgence	10/0
Le parc d'engraissement a une méthode de rechange sur place ou disponible si le fusil ne fonctionne pas ou se brise (ex. : deuxième fusil)	10/0
Le parc d'engraissement a une trousse de nettoyage pour entretenir l'équipement pour étourdir et euthanasier	5/0
Le parc d'engraissement a une liste des employés ayant reçu une formation sur l'euthanasie et autorisés à euthanasier des animaux	2/0
Le parc d'engraissement a un protocole d'élimination des carcasses écrit et des registres connexes	2/0
Les carcasses sont éliminées conformément à la réglementation provinciale	10/0

Commentaires :

Points _____ /53

Étourdissement et euthanasie efficace

Bovins disponibles pour l'évaluation : ☐ Oui ☐ Non

Lors d'une vérification sur place, s'il y a des animaux abattus pour la récupération ou euthanasiés avec un fusil, notez l'efficacité de l'étourdissement ou de l'euthanasie. Lors de l'évaluation de l'efficacité de l'étourdissement ou de l'euthanasie, le vérificateur surveille si un animal est insensibilisé avec un seul coup. Insensibiliser signifie que l'animal ne vocalise pas, ne se lève pas la tête ou ne cligne pas des yeux. Si un animal n'est pas insensibilisé immédiatement, un deuxième et un troisième coup, si requis, doivent être tirés immédiatement. Si plus de deux coups sont requis ou si l'exploitant ne tire pas de coups supplémentaires rapidement pour insensibiliser l'animal, en tenant compte de l'exactitude du coup et de la sécurité des employés, l'étourdissement pour insensibiliser est considéré comme inefficace. Note : des coups supplémentaires peuvent être requis après l'insensibilisation pour tuer l'animal et ces coups ne sont pas comptés ici pour déterminer l'efficacité de l'étourdissement pour insensibiliser. La mort de l'animal doit être confirmée avant de le déplacer.

Étourdissement efficace et euthanasie	O/N	1	2	3	4	5
Étourdissement ou euthanasie efficace		1/0	1/0	1/0	1/0	1/0

Euthanasie/étourdissement efficace : Total : _____ points _____ %

Cible : ≥ 90 %

Réussite or Échec

Commentaires :

Critère fondamental primaire 8 : Actes flagrants de négligence ou actes volontaires de maltraitance

Tout acte flagrant de négligence ou tout acte volontaire de maltraitance observé dans le parc d'engraissement occasionnera un échec automatique de la vérification.

Les actes flagrants de négligence comprennent, sans s'y limiter :

- ne pas suivre les protocoles vétérinaires relatifs à l'euthanasie dans un délai convenable des animaux gravement malades, en détresse ou blessés,
- ne pas confirmer la mort après l'euthanasie de l'animal, et avant de quitter et de bouger l'animal,
- ne pas euthanasier un animal blessé ou chroniquement malade avec une NEC < 2 conformément aux protocoles de soins vétérinaire et d'euthanasie,
- ne pas suivre les protocoles vétérinaires relatifs au traitement d'un animal blessé dans un délai convenable,
- ne pas donner d'aliments aux bovins dans une période de 24 heures,
- ne pas donner de l'eau à volonté aux bovins dans leurs enclos d'alimentation principaux,
- ne pas donner de l'eau aux animaux non ambulatoires,
- ne pas aider une génisse ou une vache en vêlage dans un délai convenable,
- ne pas aider un veau nouveau-né en détresse,
- ne pas aider un animal non ambulateur ou ne pas lui procurer immédiatement des soins médicaux,
- ne pas donner des soins médicaux immédiats à un animal inapte ou « fragilisé » descendant d'un camion, comme décrit dans les règlements de l'ACIA,
- charger un animal « fragilisé » sans disposition particulière, conformément aux règlements de l'ACIA.

Les actes volontaires de maltraitance comprennent, sans s'y limiter :

- traîner un animal conscient par une partie de son corps, sauf dans les rares cas où un animal non ambulateur doit être déplacé lors d'une situation qui menace sa vie,
- utilisation délibérée d'un bâton électrique sur les parties sensibles de l'animal, comme les yeux, les oreilles, le museau, l'anus, la vulve, le pis ou les testicules,
- claquer délibérément une barrière sur les bovins, sauf si la sécurité des humains est en jeu,
- coups et battage malicieux d'un animal, qui comprend frapper fortement un animal avec le poing, le pied, l'équipement de manipulation, comme une pagaie ou des objets solides qui causent de la douleur, des meurtrissures ou des blessures,
- pousser délibérément des animaux les uns par-dessus les autres soit manuellement ou avec de l'équipement motorisé,
- la caudectomie, à moins d'un avis contraire d'un vétérinaire breveté,
- chirurgie abdominale, ex. : fistule du rumen, césarienne, castration, effectuée par une personne non compétente et non formée sans anesthésie ou analgésique,
- remplacement d'un prolapsus rectal, vaginal ou utérin sans sutures ou amputations sans anesthésie ou analgésique,
- euthanasie par des moyens autres que l'équipement (armes et munitions) approuvé ou l'administration de médicaments d'euthanasie par un vétérinaire breveté,
- lors de l'euthanasie avec un fusil, ne pas tirer immédiatement des coups supplémentaires si le premier coup n'insensibilise pas ou ne tue pas l'animal (en présumant qu'une étape secondaire d'abattage n'a pas été utilisée après l'insensibilisation avec le fusil, ex. : jonchage du cerveau ou exsanguination par la jugulaire,
- un animal vivant sur le tas d'animaux morts,
- chien sans surveillance qui mord les bovins dans le couloir de contention quand ils n'ont nulle part ailleurs où aller,
- animal vivant gelé au sol,
- le marquage de bovins mouillés,
- chargement et expédition de bovins inaptes au transport conformément aux règlements sur le transport de l'ACIA.

Observé : ☐ Oui ☐ Non

Oui = Échec automatique

Commentaires sur les actes flagrants de négligence ou les actes volontaires de maltraitance (le cas échéant)

Critères secondaires

Article secondaire au sein du critère fondamental 1 : Engagement envers les soins aux animaux

1. Le parc d'engraissement a un protocole écrit pour les soins aux animaux. ☐ Oui ou ☐ Non

Articles secondaires au sein du critère fondamental 2 : Installations

1. Pour les enclos intérieurs, de l'éclairage supplémentaire est offert aux bovins qui n'ont pas accès à la lumière naturelle afin de faciliter le comportement normal (pouvez-vous voir dans la grange?) ☐ Oui ou ☐ Non
2. Les génisses et les vaches gestantes ont un environnement qui est sécuritaire et propre pour le vêlage et qui favorise la survie des veaux ☐ Oui ou ☐ Non

Commentaires sur les installations : _____

Articles secondaires au sein du critère fondamental 3 : Manipulation des bovins

1. Nombre total d'animaux mal attrapés dans le couloir de contention et relâchés immédiatement (additionnez ici) : _____
2. Nombre total de glissades (additionnez les glissages ici) : _____
3. Nombre total d'animaux qui sautent et courent (additionnez les sauts et les courses ici) : Saut _____ Course _____
4. Tempérament des bovins (encerclez-en un) : **Excitable** **Normal** **Docile**
5. Est-ce que le préposé au chargement/déchargement était tranquille et calme? ☐ Oui ou ☐ Non

Commentaires sur l'attitude et le comportement des gens manipulant les bovins : _____

Articles secondaires au sein du critère fondamental 4 : Nutrition et programme de gestion des aliments

1. Le parc d'engraissement a un programme d'alimentation qui comprend : ☐ Oui ou ☐ Non
- a. comment faire passer graduellement les bovins des rations à base de fourrage à des rations à base de concentrés pour éviter les changements abrupts de régime et réduire les troubles alimentaires comme la surcharge de céréales, les abcès du foie et le ballonnement
 - b. comment assurer qu'il y a suffisamment de fourrage et de fibres dans les rations à haute valeur énergétique pour éviter les troubles digestifs comme la surcharge de céréales et le ballonnement et réduire les abcès du foie secondaire (en attente des limites minimales du CNRC pour la quantité suffisante de fourrage et de fibres)
 - c. comment ajuster les rations quand l'alimentation est interrompue lors de tempêtes, de pannes d'électricité, de pannes de meuneries ou de camions ou lors de changements soudains d'ingrédients
 - d. comment surveiller le comportement, la performance, la note d'état corporel et la santé des bovins; ajustement des rations en conséquence
 - e. comment évaluer la qualité et la quantité d'eau et ajuster au besoin ☐ Oui ou ☐ Non
2. Le parc d'engraissement surveille quotidiennement les mangeoires pour évaluer la consommation précédente et ajuster l'alimentation en conséquence, en tenant compte des changements climatiques (relevés) ☐ Oui ou ☐ Non
3. Le parc d'engraissement a un programme de formation pour les préposés à l'alimentation ☐ Oui ou ☐ Non
4. Le parc d'engraissement prend des mesures pour éviter l'exposition à des toxines et à des aliments ayant des attributs physiques nocifs qui limitent la consommation ou causent des blessures (inspection des aliments entrants, tests des aliments douteux) ☐ Oui ou ☐ Non
5. Les aliments dans les mangeoires sont de piètre qualité (gelés, moisiss, matières étrangères, pleins de neige) ☐ Oui ou ☐ Non
6. L'eau dans les abreuvoirs est de piètre qualité (gelée, chaude, boueuse)

Commentaires : _____

Articles secondaires au sein du critère fondamental 5 : Gestion de la santé des animaux

1. Le parc d'engraissement a un protocole documenté pour la castration, y compris pour les testicules non descendus, élaboré par le vétérinaire et qui comprend l'utilisation d'analgésiques ou une politique pour retourner les taureaux au vendeur ou une politique pour nourrir les taureaux intacts ☐ Oui ou ☐ Non ☐ NA
2. Le parc d'engraissement a un protocole d'écornage documenté qui a été élaboré par le vétérinaire et qui comprend l'utilisation d'analgésiques ☐ Oui ou ☐ Non ☐ NA
3. Le parc d'engraissement a des protocoles de marquage ☐ Oui ou ☐ Non ☐ NA
4. Le parc d'engraissement a des registres de formation en santé animale ☐ Oui ou ☐ Non

Commentaires :

Articles secondaires au sein du critère fondamental 7 : Euthanasie

1. Le parc d'engraissement a des registres de formation sur l'euthanasie et l'abattage d'urgence des bovins du parc d'engraissement. ☐ Oui ou ☐ Non

Commentaires :

Article secondaire : Soins aux autres animaux de travail du parc d'engraissement

*** section de bien-être des non bovins

1. Le parc d'engraissement utilise des chevaux pour surveiller ou déplacer le bétail ☐ Oui ou ☐ Non
2. Le parc d'engraissement utilise des chiens pour surveiller ou déplacer le bétail ☐ Oui ou ☐ Non

Si vous avez répondu oui à 1 ou 2, répondez aux questions suivantes :

1. Les chevaux/chiens du parc d'engraissement disposent quotidiennement d'aliments et d'eau (dans une période de 24 heures) ☐ Oui ou ☐ Non
2. Les chevaux/chiens du parc d'engraissement disposent d'un abri pour les protéger du mauvais temps extrême qui affecterait leur bien-être ☐ Oui ou ☐ Non
3. Les chevaux/chiens du parc d'engraissement ont une bonne note d'état corporel (NEC > 2), semblent en santé et robustes (ex. : sans boiterie) et n'ont pas de plaies ouvertes non traitées ☐ Oui ou ☐ Non

Note finale du parc d'engraissement pour la vérification

Critères fondamentaux principaux	Points disponibles	Points reçus	Note en pourcentage
Participation du parc d'engraissement à la vérification	-	RÉUSSITE/ÉCHEC	-
1. Engagement du parc d'engraissement envers les soins aux animaux	11		
2. Installations	15 installations extérieures 20 installations intérieures		
3. Manipulation des bovins	67		
4. Nutrition et gestion de l'alimentation	55		
5. Gestion de la santé des animaux	156-215 En cours s/o		
6. Environnement	19		
7. Euthanasie	53		
7. Étourdissement et euthanasie efficace	-	RÉUSSITE/ÉCHEC / NON OBSERVÉ	-
8. Actes flagrants de négligence ou actes volontaires de maltraitance	-	RÉUSSITE/ÉCHEC	-
Points totaux (%)	376-440 En cours s/o		

Le parc d'engraissement a satisfait tous les critères fondamentaux primaires : Oui _____ Non _____

Sommaire des non-conformités des critères fondamentaux principaux qui nécessitent des mesures correctives :

Le parc d'engraissement a satisfait tous les articles secondaires : Oui _____ Non _____

Notes sur les articles secondaires :

Signature de l'évaluateur : _____ Date: _____

Signature de l'exploitation ou du gérant
du parc d'engraissement : _____ Date: _____

Les signatures confirment que la vérification du parc d'engraissement a été réalisée à cette date. La signature de l'exploitant ou du gérant du parc d'engraissement ne signifie pas un accord ou un désaccord avec les résultats de l'évaluateur.